



LE 16-18

— AMICALE DES LOCATAIRES —

INFORMATION LOCATAIRES

Aire de jeux



CADRE DE VIE



SÉCURITÉ



MAINTENANCE ET ENTRETIEN



TRANSPARENCE

Bonjour,

Cadre de vie. Vous avez reçu récemment un courrier d'ICF Habitat évoquant plusieurs scénarios pour l'aire de jeux du jardin commun, dont sa suppression pure et simple. Le bailleur souhaite changer votre cadre de vie, mais rien ne garantit que ce soit pour le mieux. Un coupon-réponse vous est demandé avant le **30 septembre 2026**.

L'Amicale des locataires · Le 16-18 s'oppose fermement à la suppression de cette aire de jeux.

Sécurité. Le bailleur invoque des rassemblements et des nuisances autour de l'aire de jeux, sans preuve ni document à l'appui. Si de tels usages existent réellement, ils relèvent d'un défaut de sécurisation du site, une responsabilité du bailleur, pas une raison de priver les enfants de la résidence de leur aire de jeux.

Maintenance et entretien. Ces frais ne sont pas nouveaux : l'aire de jeux existe depuis toujours, et son maintien ne crée aucune charge supplémentaire. Ces coûts étant déjà payés chaque mois par l'ensemble des locataires, on peut légitimement s'interroger sur l'état de délabrement dans lequel se trouve aujourd'hui cet équipement. Mieux entretenue et nettoyée régulièrement, cette aire de jeux serait sans doute bien davantage fréquentée.

Transparence. Nous avons demandé au bailleur les justificatifs et les chiffres à l'appui de ses affirmations, ainsi que l'économie réelle par logement en cas de suppression, probablement dérisoire au regard de l'enjeu, et des garanties sur le dépouillement des coupons-réponses. Nous avons également alerté les élus de Charenton-le-Pont, ville labellisée « Ville amie des enfants » par l'UNICEF. **Répondez au coupon en faveur du maintien** de l'aire de jeux : nous restons à votre disposition.

L'Amicale des locataires · Le 16-18